



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ERDF

Question écrite n° 98872

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la sécurité des agents d'ERDF notamment. Dans un article récent de *La voix du Nord*, on apprend que des agents ERDF seraient agressés quasiment quotidiennement à Roubaix. La panne s'éternise dans un quartier de Roubaix. Une centaine de foyers du quartier Fresnoy-Mackellerie de Roubaix ont été privés d'électricité pendant un peu moins de 24 heures, par la faute d'une bande d'individus ayant agressé les agents d'ERDF venus procéder aux réparations. C'est dramatique, se désole un habitant de la rue de Rome. "J'ai perdu tout le contenu de mon congélateur. [...] Les électriciens ont essuyé menaces et jets de projectiles, alors qu'ils intervenaient dans un secteur où certaines rues sont le théâtre quotidien du trafic de drogue". Il souhaiterait savoir ce que compte faire le Gouvernement afin de rétablir l'ordre dans ce quartier et permettre ainsi aux agents d'ERDF d'effectuer leur travail.

Texte de la réponse

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration n'a pas connaissance des agressions quasi quotidiennes dont seraient victimes, selon un article de presse, les agents d'ERDF intervenant dans la commune de Roubaix. À ce jour, aucune plainte n'a été enregistrée par les services de police au nom d'agents d'ERDF pour des violences à leur encontre. Depuis le début de l'année 2011, la présence d'employés de cet opérateur public en zone de compétence de la police nationale a d'ailleurs fait l'objet d'un seul signalement, le 22 janvier. Ce jour-là, les policiers sont intervenus à deux reprises dans le quartier du Fresnoy-Mackellerie pour des troubles à l'ordre public provoqués par les participants à un concert. Ces interventions se sont déroulées sans incident et les agents d'ERDF présents sur le terrain suite à une coupure générale d'électricité n'ont été victimes d'aucune menace. Les forces de police sont particulièrement mobilisées pour assurer la sécurité dans le quartier du Fresnoy. Des opérations de sécurisation y sont régulièrement menées, avec le renfort de compagnies républicaines de sécurité (CRS) et d'effectifs départementaux, ainsi que des opérations de contrôle, notamment pour lutter contre le trafic de drogue. Par ailleurs, la brigade spécialisée de terrain (BST), composée d'une vingtaine de policiers, intervient dorénavant dans le quartier du Fresnoy, garantissant une présence policière accrue sur le terrain, sept jours sur sept. Il doit, à cet égard, être noté que la sécurité des agents d'ERDF, comme des employés des entreprises assurant une mission de service public, fait l'objet, à Roubaix comme sur tout le territoire national, de toute l'attention des forces de police, notamment à l'occasion de leurs patrouilles et les services territoriaux de sécurité publique sont à même de prodiguer aux entreprises concernées, en fonction des particularismes locaux et de leur connaissance du terrain, des conseils (horaires d'intervention, etc.) pour garantir une meilleure protection de leurs agents. Ces derniers peuvent en effet être confrontés, dans le cadre de leur activité professionnelle, à des individus violents qui les assimilent à des représentants de l'autorité publique. Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration rappelle à cet égard que les violences, menaces ou incivilités dirigées contre des personnes exerçant une fonction publique ou chargées du fonctionnement de services publics essentiels sont totalement inacceptables, comme celles commises contre les policiers, les

gendarmes ou les pompiers. Le ministre saisit cette occasion pour exprimer sa profonde solidarité et son soutien total à l'ensemble de ces agents.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98872

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 853

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5519